



VILLE DE SAINTE-ADELÈ

AVIS PUBLIC – PREMIÈRE PUBLICATION

AVIS est donné par le soussigné, greffier adjoint, que la Ville de Sainte-Adèle entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C.c-47.1) pour les voies ou parties de voies ci-dessous énumérées :

DISPOSITIONS LÉGALES

L'ARTICLE 72. Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit:

1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire de la voie concernée;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le 60^e et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

LES VOIES CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT AVIS SONT :

- Partie de la rue des Armillaires : lot 2 233 041 – superficie de 4848,50 mètres carrés;
- Rue Arthur-Toupin : lot 3 888 833 – superficie de 3514,50 mètres carrés;
- Rue Barbeau : lot 3 889 054 – superficie de 3300,90 mètres carrés;
- Partie de la montée Binette : Lot 3 888 621 – superficie de 281,20 mètres carrés;
- Partie de la rue Boischatel : lot 2 233 248 – superficie de 347,60 mètres carrés;
- Partie de la rue Boischatel : lot 2 233 210 – superficie de 12,10 mètres carrés;
- Partie de la rue du Bourg-du-Lac : lot 2 233 497 – superficie de 232,00 mètres carrés;
- Partie de la rue du Bourg-du-Lac : lot 2 233 512 – superficie de 93,40 mètres carrés;
- Partie de la rue du Bourg-du-Lac : lot 2 233 498 – superficie de 2709,80 mètres carrés;
- Partie de la rue Boyer : lot 3 888 942 – superficie de 947,80 mètres carrés;
- Partie de la rue Bruno : lot 3 888 872 – superficie de 2113,20 mètres carrés;
- Rue Carignan : lot 2 492 228 – superficie de 2934,40 mètres carrés;
- Partie de la rue des Cèdres : 5 066 472 – superficie de 2642,00 mètres carrés;
- Partie de la rue Champagnac : lot 2 233 383 – superficie de 5,80 mètres carrés;
- Partie du chemin Chantecler : lot 2 233 435 – superficie de 400,30 mètres carrés;
- Rue des Chardons : lot 3 889 024 – superficie de 1851,60 mètres carrés;
- Partie de la rue Charette : lot 3 888 804 – superficie de 2439,70 mètres carrés;
- Partie de la rue Charette : lot 3 888 878 – superficie de 2116,90 mètres carrés;
- Rue Claude-Grégoire : lot 3 889 083 – superficie de 4325,50 mètres carrés;
- Rue Claude-Grégoire : lot 3 888 747 – superficie de 2788,60 mètres carrés;

- Rue de la Colline : lot 2 233 537 – superficie de 765,70 mètres carrés;
- Rue du Congrès : Lot 2 233 476 – superficie de 1114,10 mètres carrés;
- Partie de la rue Deschambault : lot 3 888 885 – superficie de 1786,90 mètres carrés;
- Partie de la rue Desjardins : lot 3 888 884 – superficie de 3041,80 mètres carrés;
- Partie de la rue Desjardins : lot 3 888 982 – superficie de 2256,30 mètres carrés;
- Rue Dubé : lot 4 166 991 – superficie de 588,40 mètres carrés;
- Partie de la rue d'Entremonts : lot 3 430 326 – superficie de 317,30 mètres carrés;
- Partie de la rue Filion : lot 3 888 813 – superficie de 3722,80 mètres carrés;
- Rue Fribourg : lot 2 233 246 – superficie de 3 143,20 mètres carrés;
- Rue Gagné : lot 3 888 797 – superficie de 1479,30 mètres carrés;
- Rue des Geais-Bleus : lot 2 233 022 – superficie de 2260,50 mètres carrés;
- Partie de la rue des Girolles : lot 2 233 038 – superficie de 1530,10 mètres carrés;
- Partie du chemin du Golf : lot 2 743 881 – superficie de 309,00 mètres carrés;
- Rue des Grillons : 2 233 036 – superficie de 1882,30 mètres carrés;
- Rue Labelle : lot 3 889 030 – superficie de 2772,50 mètres carrés;
- Partie de la rue Lafontaine : lot 4 065 894 – superficie de 637,00 mètres carrés;
- Partie de la rue Lafontaine : lot 4 397 160 – superficie de 1911.50 mètres carrés;
- Partie de la rue Latour : lot 3 888 948 – superficie de 1818,80 mètres carrés;
- Partie de la rue Latour : lot 3 888 853 – superficie de 2692,40 mètres carrés;
- Rue Lavallée : lot 3 889 004 – superficie de 1135,00 mètres carrés;
- Rue Lavallée : lot 3 889 004 – superficie de 270,80 mètres carrés;
- Partie du chemin du Lac-Léon : lot 2 233 297 – superficie de 10817,10 mètres carrés;
- Partie de la rue Lesage : lot 4 324 685 – superficie de 1095,70 mètres carrés;
- Partie de la rue Lucerne : lot 3 889 041 – superficie de 1948,70 mètres carrés;
- Rue des Maisonnettes : lot 5 066 212 – superficie de 5228,20 mètres carrés;
- Rue des Marguerites : lot 3 052 915 – superficie de 2438,60 mètres carrés;
- Rue du Martinet : lot 2 233 506 – superficie de 1536,10 mètres carrés;
- Partie de la rue Maurice-Aveline : lot 3 888 823 – superficie de 1984,40 mètres carrés;
- Rue des Mélèzes : lot 3 431 322 – superficie de 4046,20 mètres carrés;
- Rue Mirabelle : lot 3 889 099 – superficie de 395,70 mètres carrés;
- Partie de la rue du Mont-Cervin : lot 2 233 249 – superficie de 235,30 mètres carrés;
- Chemin du Mont-Gabriel : lot 3 432 236 – superficie de 154,07 mètres carrés;
- Partie de la rue des Mousserons : lot 2 233 040 – superficie de 3195,40 mètres carrés;
- Partie du chemin Notre-Dame : lot 4 324 688 - superficie de 54,70 mètres carrés;
- Partie de la rue Paquette : lot 3 888 756 – superficie de 3339,90 mètres carrés;
- Partie de la rue du Parc : lot 5 066 209 – superficie de 212,30 mètres carrés;
- Partie de la rue Parklane : lot 2 233 267 – superficie de 3511,80 mètres carrés;
- Partie de la rue Renaud : lot 3 888 851 – superficie de 1931,70 mètres carrés;
- Partie de la rue Renaud : lot 3 888 989 – superficie de 2532,70 mètres carrés;
- Partie de la rue de la Rivière : lot 4 318 610 et 4 318 611 – superficie de 48,30 mètres carrés;
- Partie de la rue Rolland : lot 4 324 734 – superficie de 78,70 mètres carrés;
- Partie de la rue Rolland : lot 4 986 274 – superficie de 1814,00 mètres carrés;
- Rue Saint-Charles : lot 3 888 994 – superficie de 2186,70 mètres carrés;
- Rue Saint-Gabriel : lot 3 888 814 – superficie de 1520,10 mètres carrés;
- Rue Saint-Gabriel : lot 3 889 019 – superficie de 4048,90 mètres carrés;
- Partie de la rue Saint-Georges : lot 3 888 850 – superficie de 2700,00 mètres carrés;
- Partie de la rue Saint-Georges : lot 3 889 048 – superficie de 3087,40 mètres carrés;
- Rue Saint-Jean : lot 3 889 084 – superficie de 5423,10 mètres carrés;
- Rue des Truffes : lot 2 233 039 – superficie de 3811,70 mètres carrés;
- Partie de la rue de la Vallée-du-Golf : lot 3 889 027 – superficie de 1300,30 mètres carrés;
- Partie de la rue du Versant-Sud : lot 3 432 250 – superficie de 2510,57 mètres carrés;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) ont été accomplies.

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Adèle a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, la résolution numéro 2016-292 identifiant les voies ou les parties de voies concernées par cette description. À noter que cette description sommaire est déposée au Service du greffe, à l'hôtel de ville, à compter de ce jour où les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures normales d'affaires.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 9 novembre 2016.

Le greffier adjoint

Yan Senneville